



LE 9 SEPTEMBRE 2014

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le mardi 9 septembre 2014 à 18 h 30, à laquelle sont présents:

M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et , greffier adjoint

Absences motivées : M. Pierre Carignan, conseiller
Mme Nancy Pelletier, conseillère

6767-090914 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

6769-090914 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beupré accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 16 septembre 2014 au montant de 1 641 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 1064, 1091, 1104, 1103, 1119 et 1171. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

129 000 \$	2,57000%	16 septembre 2015
131 000 \$	2,57000%	16 septembre 2016
135 000 \$	2,57000%	16 septembre 2017
138 000 \$	2,57000%	16 septembre 2018
1 108 000 \$	2,57000%	16 septembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauré souhaite emprunter par billet un montant total de 1 641 000 \$:

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de \$
1064	233 200 \$
1091	22 700 \$
1104	32 400 \$
1103	500 \$
1119	751 800 \$
1064	143 300 \$
1064	233 200 \$
1091	33 600 \$
1103	73 900 \$
1104	4 300 \$
1171	112 100 \$

ATTENDU QUE la Ville de Beauré désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Beauré avait, le 25 août 2014, un montant de 488 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 746 700 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéros 1064 1091 1103 et 1104;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 641 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1064, 1091, 1104, 1103, 1119 et 1171 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 16 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	129 000 \$
2016	131 000 \$
2017	135 000 \$
2018	138 000 \$
2019	142 000 \$ (à payer en 2019)
2019	966 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaufré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d’emprunt, c’est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1064, 1119 et 1171, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt;

QUE la Ville de Beaufré emprunte 488 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 22 jours au terme original des règlements numéros 1064 1091 1103 et 1104.

6771-090914

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LA PLACE DES GÉNÉRATIONS PHASE 2 – PARTIE GRADINS

ATTENDU la résolution #6752-180814 adoptée le 18 août 2014 autorisant l’appel d’offres public pour la Place des générations phase 2 – partie gradins;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l’estimé des coûts produit par IBI/DAA en date du 4 juillet 2014;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	Avant taxes	Après taxes
Les Entreprises Antonio Barrette inc.	82 168,00 \$	94 472,66 \$
Paradis Aménagement Urbain inc.	101 748,50 \$	116 985,34 \$
Les Constructions Bé-Con inc.	109 607,10 \$	126 124,25 \$
Les Entreprises Gosselin & Tremblay inc.	114 962,50 \$	132 178,13 \$
Terrassement Portugais inc.	124 055,20 \$	140 027,31 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « Les Entreprises Antonio Barrette inc. » au montant de 94 472,66 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément au devis et à sa soumission.

6772-090914

DÉMOLITION DU 190 RUE ST-LOUIS

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater « Déneigement Daniel Lachance inc. » en partenariat avec le service des travaux publics pour la démolition du 190 rue St-Louis. Le montant maximum alloué est de 20 000 \$. Cette dépense sera payée à même les surplus accumulés ou de l’année courante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne et aucune question n'a été posée.

6773-090914 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 03.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe